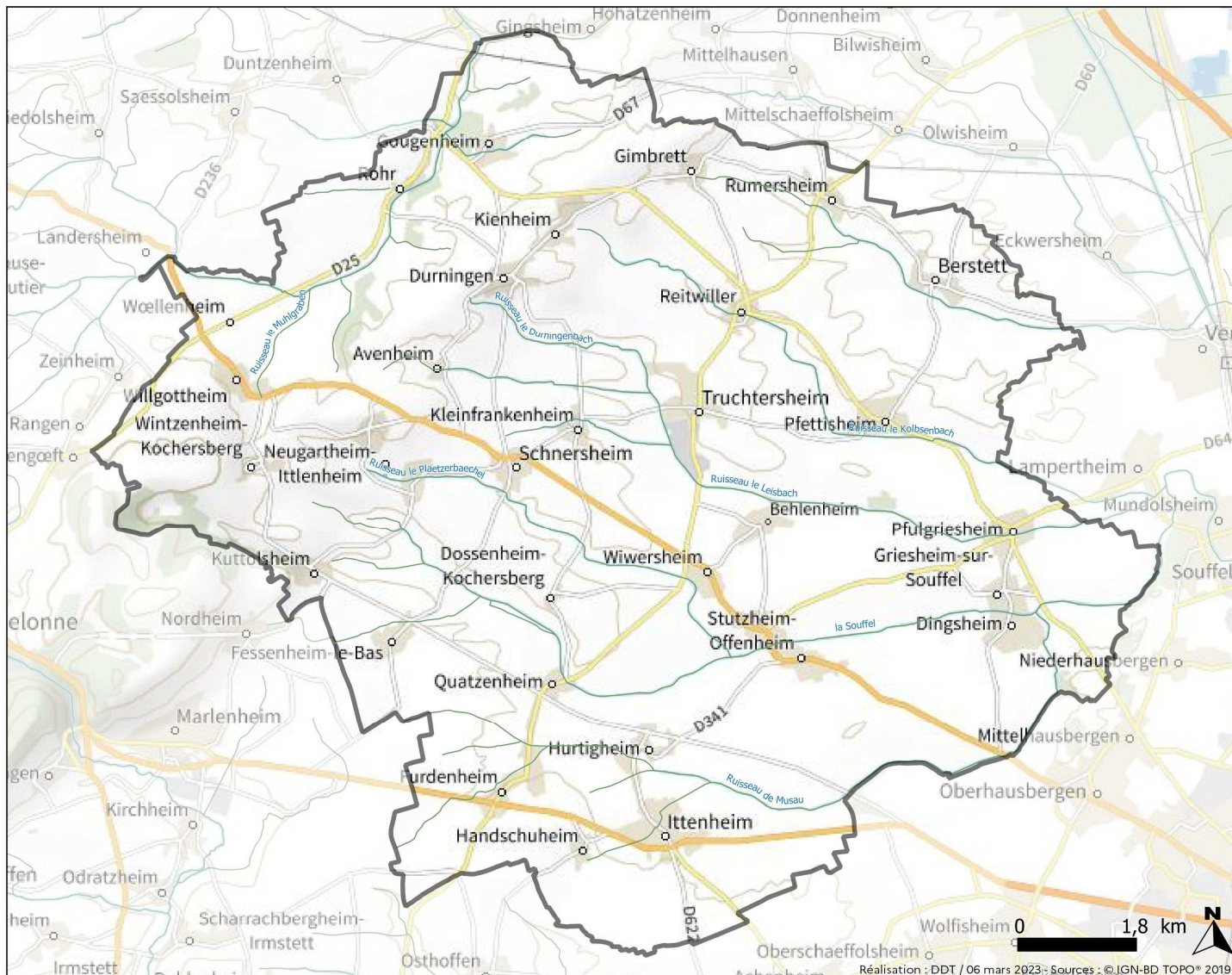
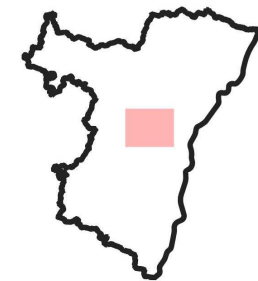


PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

Période 2022-2027

CC KOCHERSBERG



Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



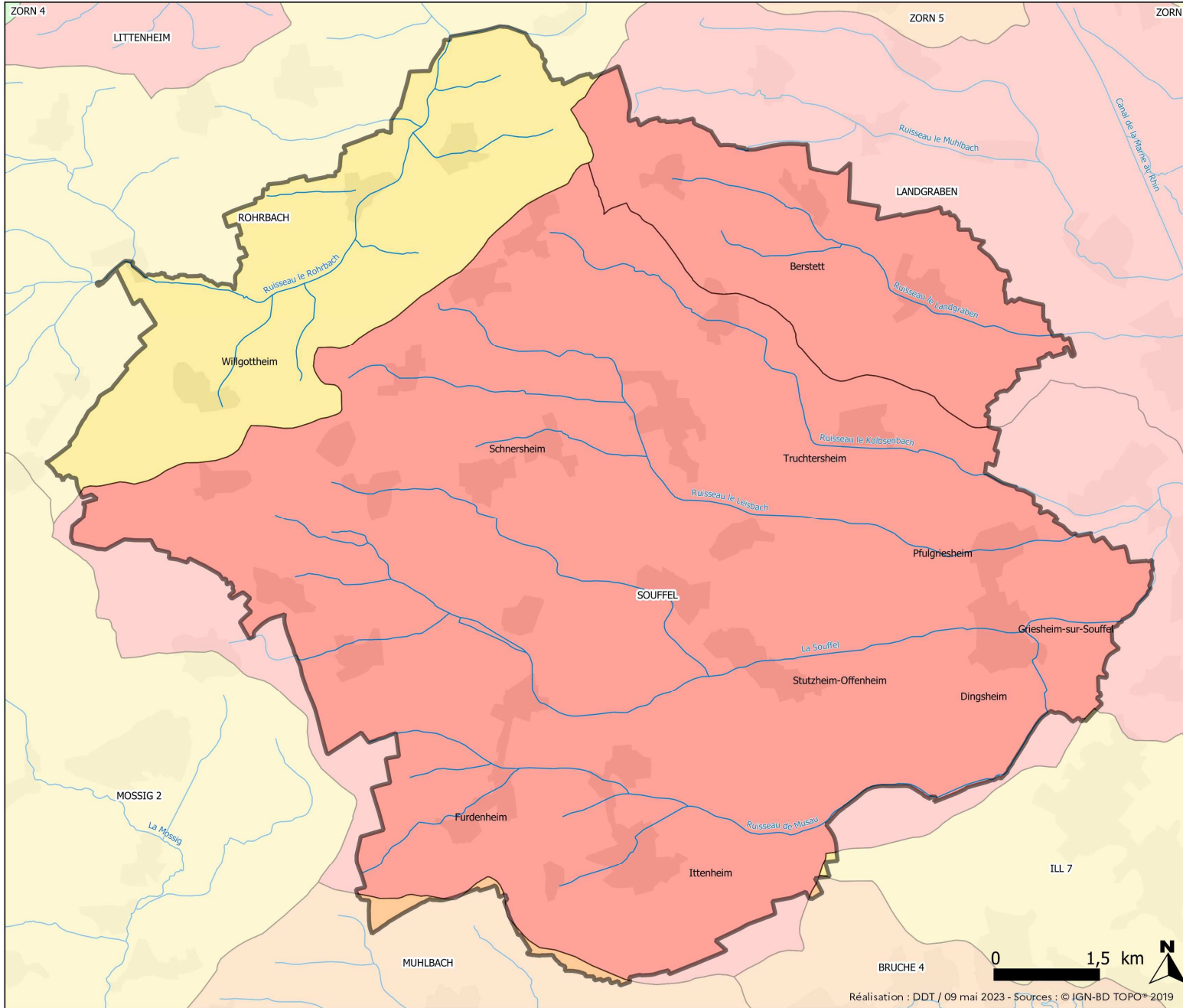
Josiane CHEVALIER

GLOSSAIRE

Sigle	Signification
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC KOCHERSBERG

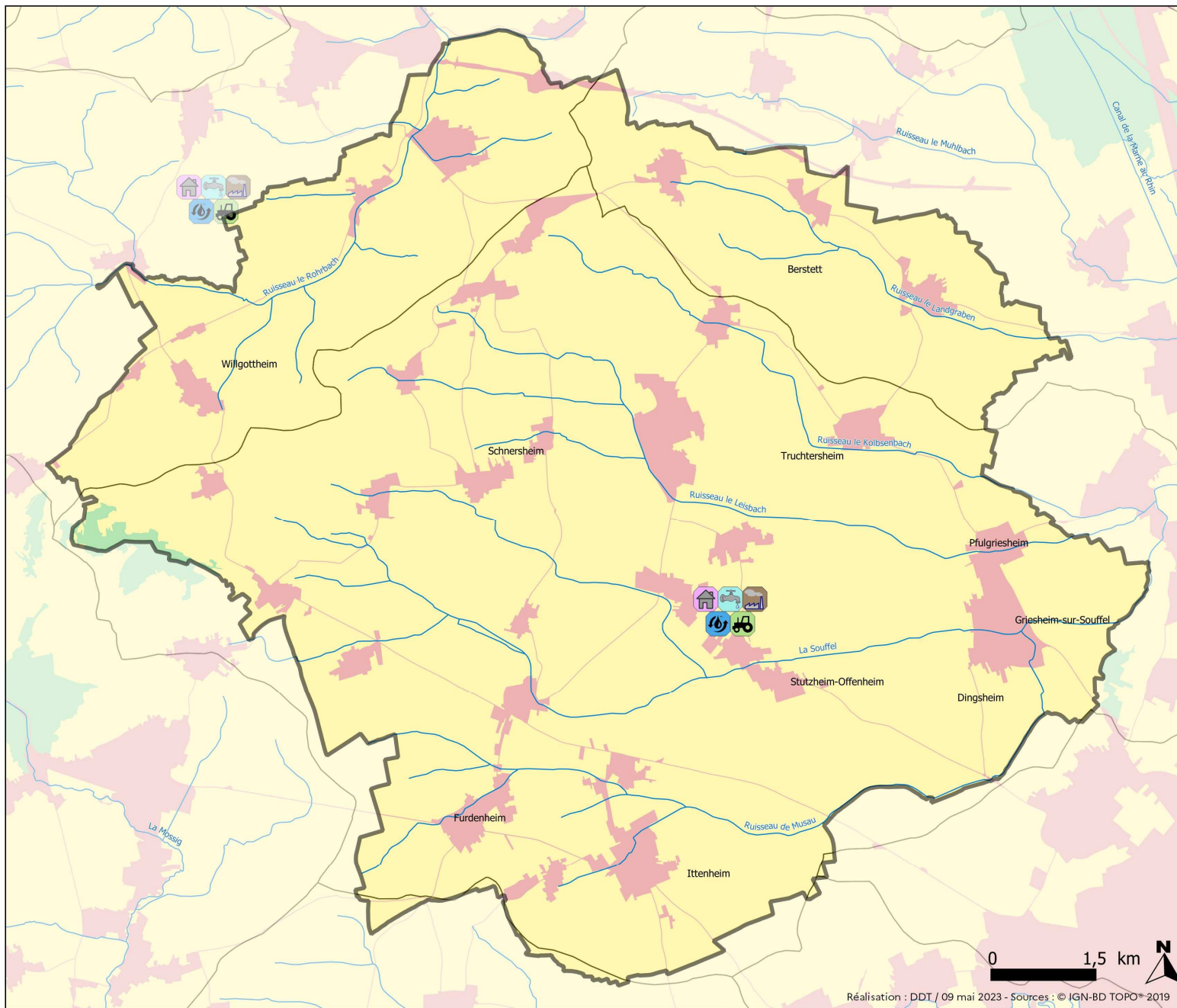


Légende :

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.






- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC KOCHERSBERG



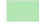




Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

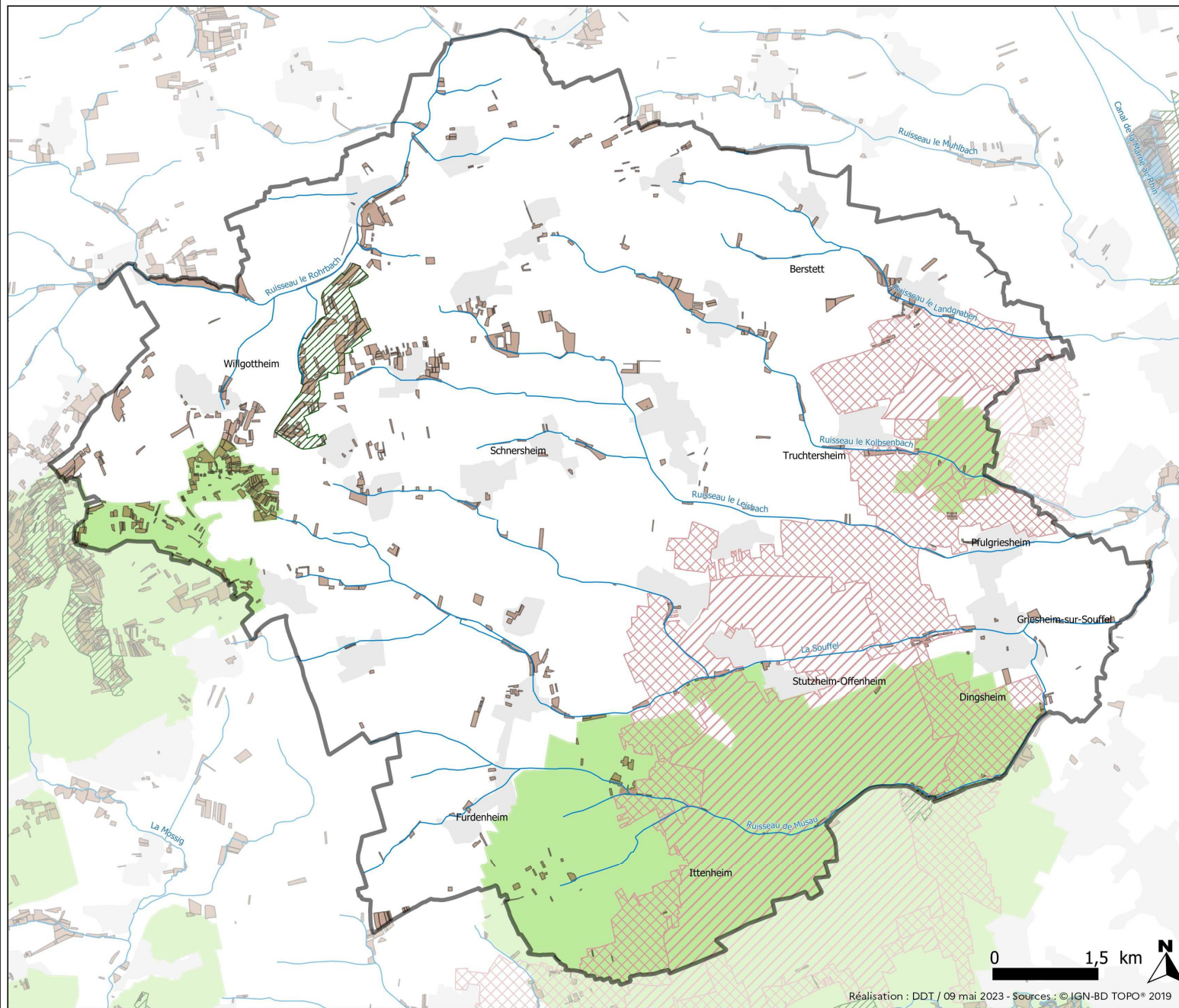
Légende :

-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau

LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC KOCHERSBERG



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

■ N2000 ZSC

■ N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

■ les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

■ les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

■ Réserve biologique

■ Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

■ Réserve Naturelle Régionale (RNR)

■ Zone RAMSAR

■ Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

■ Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

■ Forêt de protection

■ Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

■ Hamster - Zone de protection statique

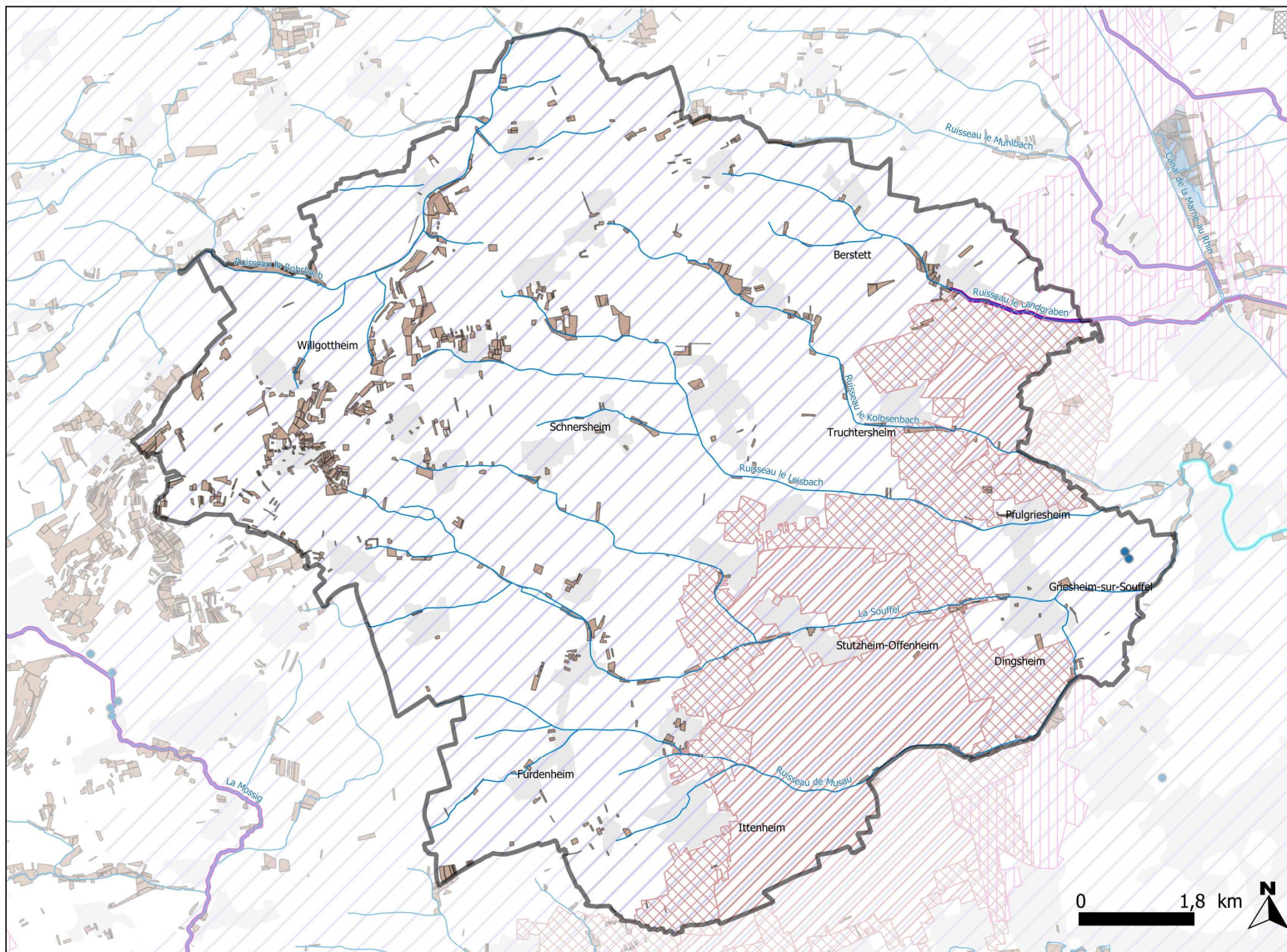
■ Hamster - Zone d'accompagnement

■ Tache urbaine

0 1,5 km



ENJEUX ET POLITIQUES DE PRESERVATION CC KOCHERSBERG



Légende :

Assainissement

Un gros travail a été réalisé depuis une quinzaine d'années sur l'ensemble des stations d'épuration du bassin versant de la Souffel. Il convient de poursuivre la mise en place de la doctrine régionale eaux pluviales afin de diminuer la part des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

Milieu aquatique

L'ensemble du territoire est concerné par des besoins de restauration de cours d'eau suite à la banalisation des milieux par le passé (recalibrage et drainage).

Inondation / Risques

L'enjeu majeur en terme de risques concerne les coulées d'eau boueuse et le débordement de petits cours d'eau (orages printaniers). Des ouvrages de protection sont en cours d'étude dans le cadre du PAPI Zorn Aval. Ces problématiques ont bien été prises en compte dans le PLUi.

Nature

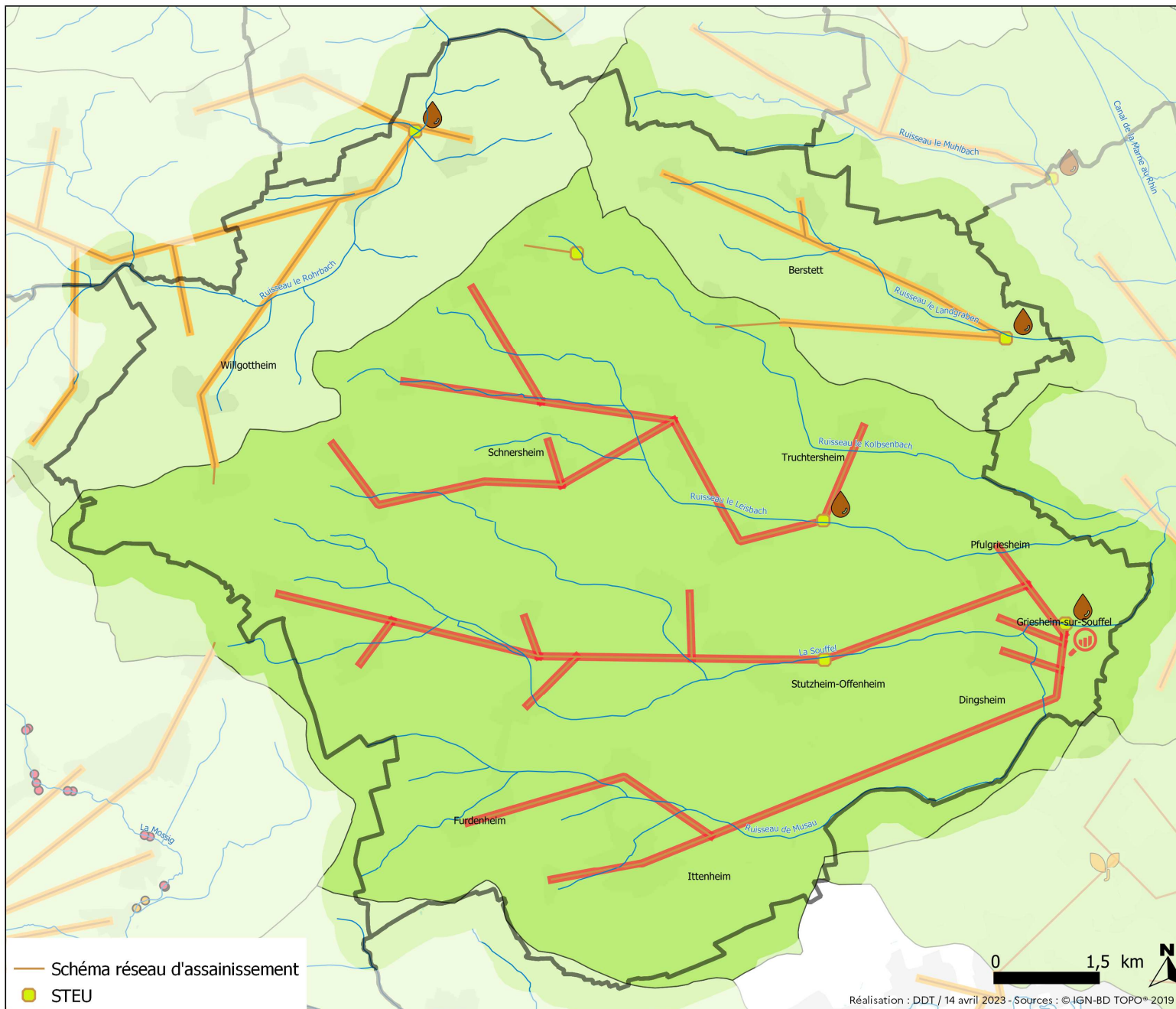
Le territoire est globalement pauvre en biodiversité. Le Grand Hamster d'Alsace est présent sur le territoire (zone de protection stricte). Les projets d'aménagement et les activités économiques doivent permettre la protection de cette espèce et de son habitat.

Autre

Le territoire est en tête du bassin versant de la Souffel, dont la qualité est très dégradée. De multiples actions sont en cours pour tenter d'y remédier (Agr'eau Souffel, développement de filières, etc.). Le territoire a également été impacté par la mise en place du Contournement Ouest de Strasbourg et sera concerné à court terme par le remembrement qui y est lié et ses travaux connexes.

Complément

Une action de reconquête de la qualité de la Souffel par l'intermédiaire du développement d'une approche globale associant les différents acteurs est également en cours sur le territoire.



Légende :

Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :

• localisées à la commune¹, à la station d'épuration², à l'agglomération d'assainissement³, à la branche d'assainissement⁴ ou à la masse d'eau⁵ :

action « diffus toxiques » (ASS0701)² : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques

action « temps de pluie » (ASS0201)⁴ : améliorer la gestion des eaux pluviales

action « temps de pluie » (ASS0201)⁵ : améliorer la gestion des eaux pluviales

Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :

• localisées au point d'obstacle :

rétablissement de la continuité écologique (MIA0304) : aménager ou supprimer un ouvrage sur les cours d'eau prioritaires (liste 2)

• localisées à la masse d'eau :

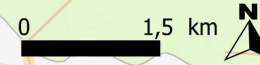
restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, reméandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...

Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués

• localisées à l'ICPE :

action « site et sol pollué » (IND0601) : remédier à la pollution des sites et sols pollués dus aux industries

Schéma réseau d'assainissement
 STEU



Prévisionnelle Engagée ou initiée Terminée

LISTE DES ACTIONS

de la Communauté de Communes du Kochersberg

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Actions Assainissement

Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
BERSTETT	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	LANDGRABEN	2022
GOUGENHEIM	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	MOSSEL	2023
GOUGENHEIM	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	ROHRBACH	2023
GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	SOUFFEL	2022
TRUCHTERSHEIM	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	SOUFFEL	2022

Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
BERSTETT	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de BERSTETT	LANDGRABEN SOUFFEL	2022
GOUGENHEIM	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de GOUGENHEIM	MOSSEL ROHRBACH SOUFFEL	2022
GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	SOUFFEL	2022
TRUCHTERSHEIM	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de TRUCHTERSHEIM	SOUFFEL	2022

Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
GREISHEIM SUR SOUFFEL	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de GRIESHEIM SUR SOUFFEL [cd. SANDRE 026717301445]	SOUFFEL	2022

Actions Milieux aquatiques

Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
SOUFFEL	Travaux de restauration et de renaturation de la Souffel et de ses affluents	2022
SOUFFEL	Programme de restauration de la SOUFFEL et restauration des zones humides – Partie amont	2023-2024
LANDGRABEN SOUFFEL	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Landgraben	2022
ROHRBACH	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Rohrbach	2023-2024

Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Captages

Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Industries

Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
METZGER MULLER	ITTENHEIM	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	SOUFFEL	2023-2024

Actions Ressource

Thème : Économies d'eau

Masse(s) d'eau	Commune(s)	Action	Année prévi.
SOUFFEL		Actions d'animation pour la reconquête de la qualité de la Souffel (bassin amont) par l'intermédiaire du développement d'une approche globale associant les différents acteurs du territoire	2022

Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.